

70

Commission permanente  
Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : M. SOULABAILLE

50154

18 - Environnement

**Opérations d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Landal et de Mireloup**

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la Commission permanente du 7 décembre 2020 approuvant les priorités et les modalités de financement du Département et des collectivités locales pour les opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental ;

Vu la Commission permanente du 22 mars 2021 approuvant le lancement des consultations pour les marchés de géomètres et d'études d'impact des opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental ;

Vu la décision de la Commission permanente du 30 août 2021 de poursuivre les opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de Landal et Mireloup ;

### Exposé :

Lors de sa session du 29 juin 2017, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en œuvre des opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental, ayant pour but spécifique de restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les modalités de priorités et de financement ont été précisées par la Commission permanente du 7 décembre 2020.

Deux opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental ont été initiées en 2018 sur les bassins versants de Landal (communes d'Epiniac, La Boussac, Broualan, Cuguen, Trémeheuc) et de Mireloup (communes de Plerguer, Bonnemain, Le Tronchet, Mesnil Roc'h, Meillac). Ces bassins versants alimentent les retenues d'eau potable, dont la protection et la production d'eau sont assurées par Eau du Pays de Saint-Malo.

Le 30 août 2021, la Commission permanente a décidé d'ordonner l'ouverture des opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de Landal et de Mireloup.

Dans le cadre des modalités définies le 7 décembre 2020, le Département est maître d'ouvrage de ces 2 opérations, en assure le financement et peut solliciter des aides financières auprès d'autres partenaires financiers. Il a ainsi sollicité une aide financière de 20 000 euros auprès du syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine.

La convention proposée, à intervenir entre le Département et le syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine, fixe les modalités d'intervention financière du syndicat aux phases opérationnelles des deux aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux de Landal et de Mireloup.

### Décide :

**- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le syndicat mixte de gestion pour l'approvisionnement en eau potable d'Ille-et-Vilaine pour 2024 pour les opérations d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de Landal et de Mireloup, jointe en annexe ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242868

Pour extrait conforme